

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE**76/2023**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2023

Nombre de membres

. Afférents au C.M.

19

. En exercice :

19

. Qui ont pris part à la
délibération : 17

Vote 17

Pour 17

Contre 0

Abstention 0

L'an deux mille vingt-trois

et le sept décembre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Claudy OLMETA, MairePrésents : Messieurs COSTA, PAOLINI, BENVENUTI, et Mesdames SEBASTIANI, GUARDINI,
SCOTTO, SANCIU, PONZEVERA et VOLELLIProcurations : Mme BEGNIS à Mr COSTA, Mr MORELLI à Mme GUARDINI, Mme ROVERE à
SCOTTO, Mr HLUSICKA à PAOLINI, FERRAGUTI à SEBASTIANI, SIMONETTI-MALASPINA à
OLMETA et POLI à PONZEVERA.

Absents : Mr FEYDEL et Mr PANZA

Mr PAOLINI Xavier a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA
CONVOCAATION
30/11/2023DATE AFFICHAGE
08/12/2023

Objet de la délibération :

Objet de la délibération**CANALISATION D'EAU POTABLE A LA PUNTA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la canalisation d'eau potable à la Punta présente des désordres récurrents. Cette canalisation est à proximité d'habitations et dans un sol meuble l'hiver ce qui la rend vulnérable et nuisible.

La réhabilitation du réseau d'eau potable permettra de réduire et limiter au maximum les fuites et les pertes d'eaux potables dans le sol.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 29 379,00 Euros HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil ouï l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- AUTORISE le projet et le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.